



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 avril 2007  
Français  
Original: anglais

---

## Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

### Compte rendu analytique de la 299<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 27 février 2007, à 15 heures

*Président par intérim* : M. Ban. . . . . (Secrétaire général des Nations Unies)

*Président* : M. Badji. . . . . (Sénégal)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Bureau

Déclaration du Secrétaire Général

Déclaration du Président

Déclaration de l'Observateur de la Palestine

Exposé sur l'évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité

Projet de programme de travail du Comité

Situation actuelle dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est

Rapport du Président sur la Réunion asiatique des Nations Unies à l'appui des droits inaliénables du peuple palestinien, tenue à Kuala Lumpur les 15 et 16 décembre 2006, et du Forum de la société civile à l'appui du peuple palestinien, tenu sous les auspices de l'ONU, à Kuala Lumpur également, le 17 décembre 2006

Rapport du Président sur le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, tenu à Doha les 5 et 6 février 2007

Réunion internationale d'appui à la paix israélo-palestinienne, qui se tiendra sous les auspices de l'ONU au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome, les 22 et 23 mars 2007 (document de travail n° 1)

Accréditation des organisations de la société civile auprès du Comité (document de travail n° 2)

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Élection du Bureau**

2. **Le Président par intérim** invite le Comité à examiner les candidatures aux postes de Président, de Vice-Présidents et de Rapporteur du Comité.

3. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao) dit que la situation sur le terrain dans les territoires palestiniens demeure difficile et que les souffrances du peuple palestinien se poursuivent. Dès lors la communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour permettre au peuple palestinien d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination.

4. Il propose M. Badji (Sénégal) pour la réélection au poste de Président, M. Tanin (Afghanistan) pour l'élection et M. Malmierca Díaz (Cuba) pour la réélection aux postes de Vice-Présidents, et M. Camilleri (Malte) pour la réélection au poste de Rapporteur.

5. **M. Mavroyiannis** (Chypre) appuie les candidatures proposées.

6. *M. Badji (Sénégal), M. Tanin (Afghanistan), M. Malmierca Díaz (Cuba) et M. Camilleri (Malte) sont élus par acclamation.*

7. *M. Badji (Sénégal) prend la Présidence.*

### **Déclaration du Secrétaire Général**

8. **Le Secrétaire Général** dit que le chemin qui mène à une solution pacifique du conflit israélo-palestinien est semé d'embûches, de frustrations et de drames. Au fil des ans, des milliers de vies innocentes ont été perdues ou brisées et le désespoir l'emporte sur l'espoir. Le peuple palestinien aspire toujours à la liberté et à la dignité qui lui sont refusées depuis des décennies tandis que le peuple israélien aspire à la sécurité sur le long terme. Aucun ne verra ses aspirations légitimes se concrétiser sans règlement du conflit. Les efforts visant à dépasser la gestion de crise pour trouver une véritable résolution ont atteint un stade crucial.

9. Les difficultés qui s'opposent au progrès sont considérables. Les opérations militaires israéliennes,

les restrictions sévères des déplacements, la rétention de recettes palestiniennes et la détérioration de la situation socioéconomique ont aggravé la crise humanitaire dans les territoires palestiniens occupés. La poursuite des activités de peuplement et la construction par Israël du mur de séparation continuent de dégrader la qualité de vie et d'affaiblir les efforts en vue d'aboutir à un État palestinien viable. Parallèlement, les tirs de roquettes incessants et un nouvel attentat suicide visant des civils israéliens entretiennent le sentiment d'insécurité de ces derniers qui ont, en retour, imposé des restrictions plus sévères aux Palestiniens. De plus, le retrait d'une grande partie de l'appui direct des bailleurs de fonds au Gouvernement de l'Autorité palestinienne, fondé sur l'absence d'engagement clair à l'égard des principes fondamentaux du processus de paix, a affaibli les institutions palestiniennes.

10. En fait, presque tous les événements de 2006 ont repoussé l'objectif partagé par une majorité d'Israéliens et de Palestiniens : deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Le but de 2007 doit être de renverser la tendance.

11. Il s'est félicité de l'accord récent sur un Gouvernement d'unité nationale palestinien conclu à La Mecque, qui a permis de détendre la situation interne dans les territoires palestiniens et signifié un redoublement des efforts arabes pour promouvoir le calme et la modération dans la région. Il remercie les dirigeants qui y ont pris part, en particulier le Roi Abdullah d'Arabie saoudite, pour l'activité déployée à cette fin. Il s'est également félicité de la reprise du dialogue israélo-palestinien à travers les rencontres du Président Mahmoud Abbas et du Premier Ministre Ehud Olmert ayant pour objet l'examen de mesures pratiques pour réduire la tension et de leurs derniers entretiens sous l'égide de la Secrétaire d'État des États-Unis. Ces étapes ont été étayées par l'engagement renouvelé du Quatuor qui s'est réuni à deux prises le mois passé. Il s'emploie à conjuguer ses efforts afin de clarifier l'horizon politique et d'assurer l'instauration d'un dialogue en vue de négociations sur un règlement global. Il conviendrait que ces efforts soient soutenus par une aide internationale conséquente pour renforcer et sauvegarder les institutions palestiniennes qui doivent constituer le fondement d'un État palestinien.

12. Il exprime sa gratitude aux pays donateurs qui ont accru leur aide pour répondre aux besoins

économiques, sociaux et humanitaires du peuple palestinien, ainsi qu'aux organismes des Nations Unies et à leurs partenaires au gouvernement et dans la société civile qui accomplissent leur mission sur le terrain dans des conditions difficiles et parfois dangereuses, notamment à Gaza. Il prie instamment la communauté internationale d'utiliser avec créativité et ténacité les opportunités politiques qui se présentent, moyennant un savant mélange de fermeté et de souplesse, en vue de trouver la voie d'une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur la fin de l'occupation des territoires qui dure depuis 1967 et la création d'un État palestinien indépendant, vivant côte à côte dans la paix avec Israël.

### Déclaration du Président

13. **Le Président**, prenant la parole en tant que représentant du Sénégal, exprime sa gratitude pour la confiance dont a fait preuve le Comité à l'égard de sa délégation et de lui-même. Il salue également la présence du Secrétaire Général qui témoigne de son attachement aux travaux du Comité et à l'exercice des droits du peuple palestinien à travers son engagement.

14. Depuis 1974, la mission du Comité a été de mobiliser l'opinion publique dans toutes les régions du monde afin de permettre au peuple palestinien d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'autodétermination sans ingérence extérieure, son droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale et celui de retourner dans ses foyers et de récupérer ses biens. Le Comité a également toujours œuvré pour une solution pacifique à la question de Palestine conformément au droit international et toujours soutenu la solution des deux États appuyée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1515 (2003). Il a également approuvé la feuille de route établie par le Quatuor et exhorté toutes les parties à la mettre en œuvre.

15. Toutefois sa délégation sait que quelques États membres jugent le Comité partial et ont remis son existence en cause. Néanmoins, il reste le seul organe intergouvernemental dans le système des Nations Unies qui ne traite que les aspects politiques de la question palestinienne en vue de parvenir à une solution complète, juste et durable. Et, répondant aux critiques, il souligne que la défense du droit du peuple palestinien à un État indépendant et souverain ne signifie pas qu'elle s'oppose aux intérêts d'Israël. Cela dit, au titre de son mandat, le Comité a été contraint de

dénoncer la politique d'occupation et de colonisation des territoires palestiniens par Israël. Le Sénégal qui entretient des relations de coopération avec Israël et la Palestine n'hésitera pas à dénoncer une telle politique, même si elle est le fait d'un pays avec lequel il partage les valeurs de démocratie, de la primauté du droit et du respect des droits de l'homme.

16. Le Comité commence son travail de 2007 dans le contexte d'un certain nombre d'événements prometteurs, notamment l'accord interpalestinien signé à la Mecque le 9 février. La rencontre tripartite du 19 février entre la Secrétaire d'État des États-Unis, le Premier Ministre d'Israël et le Président de l'Autorité palestinienne, suivie le 21 février par la réunion du Quatuor à Berlin, sont d'autres mesures positives sur la voie d'une paix durable au Moyen-Orient.

17. Toutefois des préoccupations demeurent au sujet des conditions de vie pénibles dans les territoires palestiniens. Le Sénégal lance un appel urgent à la communauté internationale et au Quatuor en faveur de la mobilisation d'une aide internationale pour répondre aux besoins du peuple palestinien eu égard à la détérioration de la situation humanitaire. Sa délégation se félicite également des propositions préliminaires de la Commission européenne d'une meilleure coordination et mobilisation de l'aide internationale au peuple palestinien. Elle continuera à coopérer avec tous les parties en vue de la conclusion d'une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les Principes de Madrid et le principe de la terre contre la paix.

### Déclaration de l'Observateur de la Palestine

18. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) exprime la profonde gratitude de sa délégation au Secrétaire Général pour sa participation aux travaux du Comité, ce qui témoigne de l'importance que le Secrétaire Général accorde à la question de la Palestine dans son ensemble sur l'agenda des Nations Unies. Sa délégation soutient pleinement la proposition de programme de travail du Comité pour 2007 et est prête à coopérer pour assurer la réalisation de ses objectifs.

19. Au fil des ans, le Comité a joué un rôle important dans le cadre des efforts déployés pour résoudre la situation du peuple palestinien et le déni permanent de ses droits inaliénables. À l'approche des 40 ans d'occupation militaire israélienne des territoires

palestiniens, la situation humanitaire du peuple palestinien continue de se dégrader; l'état de siège se poursuit avec le mur de séparation illégal et les colonies israéliennes qui continuent de s'étendre et d'annexer la terre palestinienne, isolant des villes entières, notamment Jérusalem-Est occupé. Le peuple palestinien subit également toujours les agressions des forces d'occupation israéliennes, notamment de multiples arrestations et incarcérations, avec plus de 10 000 Palestiniens actuellement détenus par la puissance occupante.

20. À cet égard, il rappelle que les Nations Unies ont une responsabilité permanente à assumer à l'égard de la question de la Palestine jusqu'à ce qu'elle soit totalement résolue dans le respect de la légitimité internationale. Le Comité joue un rôle indispensable à travers ses efforts pour que le peuple palestinien puisse exercer effectivement ses droits inaliénables.

#### **Exposé sur l'évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité**

21. **Le Président** dit que le 12 décembre 2006 le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire Général sur la situation au Moyen-Orient, notamment sur la question palestinienne. À la fin de la séance, le Président du Conseil a lu une déclaration au nom des membres, exprimant leurs graves préoccupations au regard de la dégradation de la situation humanitaire du peuple palestinien pour demander une aide d'urgence par le biais du mécanisme international temporaire. Le 15 décembre 2006, l'Assemblée générale a convoqué la dixième session spéciale d'urgence sur les actions illégales d'Israël dans Jérusalem-Est occupé et le reste du territoire palestinien occupé et adopté la résolution ES-10/17 qui demande la mise en place du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé.

22. Parmi les activités du mois de décembre 2006 on relève la Réunion asiatique des Nations Unies à l'appui des droits inaliénables du peuple palestinien, qui s'est tenue à Kuala Lumpur, et une rencontre entre le Premier Ministre israélien, Ehud Olmert, et le Président de l'autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, à Jérusalem, lors de laquelle Ehud Olmert a accepté de transférer 100 millions de dollars de recettes fiscales gelées à l'Autorité palestinienne.

23. En février 2007 ont eu lieu des réunions des principaux responsables du Quatuor à Washington et Berlin; un séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien s'est tenu à Doha et un accord entre les chefs du Fatah et du Hamas a été signé en vue de former un Gouvernement d'unité nationale. Lors de la réunion de Berlin, le Quatuor a réaffirmé son soutien à un Gouvernement palestinien soucieux de non-violence, de la reconnaissance d'Israël et de l'acceptation des accords et obligations contractés précédemment, notamment la feuille de route, et il s'est félicité des idées préliminaires avancées par la Commission européenne en vue d'améliorer la coordination et la mobilisation de l'aide internationale au peuple palestinien.

24. En février 2007 également, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner le point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient, notamment la question palestinienne ». Au cours de la séance, il a exprimé les préoccupations du Comité concernant les incursions permanentes d'Israël en Cisjordanie ainsi que les fouilles et les travaux de construction aux abords de la mosquée d'Al-Aqsa. Il a également rappelé les obligations de la puissance occupante aux termes du droit international humanitaire et des droits de l'homme, notamment la Quatrième Convention de Genève.

25. Enfin, la Secrétaire d'État Condoleezza Rice a accueilli une rencontre avec le Premier Ministre Ehud Olmert et le Président Mahmoud Abbas à Jérusalem au cours de laquelle les trois participants ont affirmé leur attachement à la solution des deux États et réitéré leur acceptation des accords et obligations précédemment contractés, notamment la feuille de route.

26. **M. Hamidon Ali** (Malaisie) dit que sa délégation est découragée de voir les forces israéliennes assiéger la ville de Naplouse en Cisjordanie à l'instant même. Le Gouvernement malaisien accorde une grande importance à la question palestinienne et il s'est félicité d'accueillir la Réunion asiatique des Nations Unies à l'appui des droits inaliénables du peuple palestinien et le Forum de la société civile à l'appui du peuple palestinien, tenu sous les auspices de l'ONU, en décembre 2006. Il est également fermement convaincu de l'importance d'impliquer la communauté internationale la plus large et attend la Réunion internationale d'appui à la paix israélo-palestinienne qui se tiendra sous les auspices de l'ONU à Rome.

27. Sa délégation pense que la question israélo-palestinienne est au cœur du conflit du Moyen-Orient et demeure résolue à travailler avec le Comité pour parvenir à une solution équitable.

**Projet de programme de travail du Comité**  
(A/AC.183/2007/CRP.1)

28. **Le Président** expose le projet de programme de travail du Comité pour 2007 (A/AC.183/2007/CRP.1). La première partie du document récapitule les résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de la soixante et unième session concernant les mandats respectifs du Comité, de la Division des droits des Palestiniens et du Département de l'information. La deuxième partie est nouvelle et exprime l'opinion du Comité sur la situation politique actuelle, la situation sur le terrain et l'évolution du processus de paix. La troisième partie énonce les questions prioritaires pour 2007 et souligne l'importance de renforcer les liens de coopération et la coordination entre le Département de l'information et la Division des droits des Palestiniens. La quatrième partie traite des activités proposées pour le Comité et la Division des droits des Palestiniens.

29. **M. Rowe** (Sierra Leone) propose que le projet de programme de travail comporte une partie distincte sur la situation humanitaire, sociale et économique du peuple palestinien.

30. **Le Président** convient que les aspects humanitaires et économiques revêtent une grande importance et fait observer que le projet de programme de travail n'est qu'une esquisse modifiable s'il y a lieu.

31. *Le projet de programme de travail est adopté.*

32. **M. Diarra** (Mali) dit qu'il est important que le paragraphe 17 du projet de programme de travail indique que le Comité continuera de suivre la situation sur le terrain et d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les événements ayant un caractère d'urgence qui surviendraient dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Dans le cas d'une dégradation de la situation, le Comité fera une déclaration pour exprimer ses préoccupations.

**Situation actuelle dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est**

33. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) dit que dans le prolongement de l'Accord de La Mecque et des efforts déployés pour établir un Gouvernement

d'unité nationale, le peuple palestinien s'emploie à mettre un terme aux luttes internes et à mettre en œuvre les moyens de reprendre les négociations de paix. Toutefois les actes de provocation et d'agression du Gouvernement d'Israël à Al-Quds Al-Sharif et Naplouse indiquent qu'il n'accorde pas vraiment d'importance à la poursuite des négociations de paix. La mission permanente d'observation de la Palestine a adressé trois lettres identiques au Président du Conseil de sécurité, au Secrétaire Général et au Président de l'Assemblée générale pour les informer de ces actes d'agression. La communauté internationale devrait exhorter le Gouvernement d'Israël à renoncer à ces actions. Le processus de formation d'un Gouvernement d'unité nationale lancé par l'Accord de la Mecque devrait aboutir à la levée du siège politique et financier injuste du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Il devrait permettre la reprise des négociations de paix sur le statut final.

34. Les négociations intermédiaires engagées depuis les Accords d'Oslo n'ont pas mis fin à l'occupation ou à la création d'un État palestinien indépendant. Les réunions tripartites et du Quatuor qui se sont tenues en 2007 ont montré qu'il doit être possible de reprendre les négociations de paix et de mettre un terme au blocus financier. Par ailleurs les récentes visites du Président Mahmoud Abbas en Europe et dans des pays arabes ont été encourageantes. Il est évident que le processus politique doit être relancé pour réaliser l'objectif de la solution des deux États. À cet égard, il convient de fixer un calendrier précis pour l'établissement d'un État palestinien. Il est également nécessaire de convoquer une réunion des hautes parties contractantes à la Quatrième conférence de Genève pour veiller à ce que le Gouvernement d'Israël, puissance occupante, se conforme à la Convention dans le territoire palestinien occupé. Il serait utile que le Comité poursuive ses rencontres avec les parties concernées afin de parvenir à cet objectif.

35. Le Comité devrait jouer un rôle actif au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale pour faire cesser l'occupation israélienne et parvenir à la solution des deux États dans un délai relativement court et clairement défini. Sa délégation souhaite rappeler la proposition faite en 2006, à savoir que le Comité joue un rôle consultatif auprès du Secrétaire Général pour les affaires ayant trait au Quatuor. De plus, des séminaires et des conférences devaient se tenir en

Europe en vue de renforcer le rôle des États européens dans l'avancée du processus politique et de relancer l'aide au peuple palestinien. Il est important de poursuivre les efforts d'élargissement du Comité pour inclure davantage de membres d'Europe et d'Amérique du Sud, deux régions sous-représentées au Comité. Celui-ci devrait également jouer un rôle actif et veiller à la mise en place en temps utile du Registre des dommages ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale.

36. Le Comité devrait souligner le fait que 2007 marque la quarantième année d'occupation, la plus longue de l'histoire moderne. Il est important de redoubler d'efforts pour mettre un terme à l'occupation et aux violations des droits de l'homme commises contre le peuple palestinien. La Division des droits des Palestiniens devrait bénéficier du soutien requis pour lui permettre de s'acquitter de son mandat conformément aux résolutions de l'Assemblée générale.

37. **M. Amil** (Pakistan) dit que la question israélo-palestinienne est au cœur des troubles politiques qui agitent le Moyen-Orient, et qu'une solution n'interviendra qu'après des négociations directes entre les deux parties afin de parvenir à un règlement complet, juste et durable fondé sur les résolutions des Nations Unies, le principe de la terre contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor. S'agissant de donner une nouvelle impulsion au processus de paix, le Président du Pakistan a rencontré les dirigeants de pays islamiques importants et a tenu des consultations sur la situation au Moyen-Orient, notamment sur les conséquences d'une possible escalade de la violence. Il a été convenu qu'il fallait une nouvelle initiative pour renverser les tendances négatives et relever les défis. Les Ministres des affaires étrangères du Pakistan, de la Turquie, de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, de la Malaisie, de l'Indonésie et de la Jordanie ainsi que le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique se sont rencontrés à Islamabad le 25 février 2007. Avant la réunion, le Président Musharraf s'est entretenu des derniers événements intervenus au sein de l'Autorité palestinienne et de la réunion prévue des Ministres des affaires étrangères avec le Président Abbas. Les dirigeants de la Syrie et de l'Iran ont également été consultés.

38. Au cours de la réunion à Islamabad, les Ministres se sont particulièrement intéressés aux idées novatrices

en vue de résoudre la situation au Moyen-Orient, les défis internes et externes auxquels est confronté le monde musulman, la situation dans la région et dans les territoires palestiniens ainsi que la promotion d'une unité, d'une solidarité et d'une harmonie entre les pays musulmans. Les Ministres se sont mis d'accord sur une déclaration qui reconnaît la nécessité de l'établissement d'un État palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale. Ils ont exprimé leurs préoccupations sur l'occupation persistante et les actions illégales exercées par Israël, demandé l'unité des Palestiniens et se sont félicités de l'établissement du Gouvernement d'unité nationale; ils ont également convenu que la communauté internationale devait immédiatement aider le Gouvernement d'unité nationale à relancer l'activité économique dans les territoires palestiniens. Les Ministres ont aussi demandé le retrait des territoires syriens et libanais occupés par Israël.

39. Les Ministres ont exprimé leurs préoccupations concernant les tensions au Liban et demandé à toutes les parties de faire preuve de modération et de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban. Ils soutiennent le Gouvernement libanais et le déploiement de son armée sur tout le territoire. Ils ont renouvelé leur engagement à lutter contre toutes les formes de terrorisme et d'extrémisme et exprimé leurs préoccupations sur les campagnes de diffamation à l'égard de l'Islam. D'autres entretiens sont prévus lors d'un prochain sommet qui se tiendra à La Mecque. En outre des consultations se tiendront avec d'autres États islamiques et leurs dirigeants pour mettre le poids du monde islamique au service de la résolution des nombreuses questions urgentes qui se posent à la Ummah musulmane.

40. **M. Malmierca Díaz** (Cuba) dit que le Gouvernement d'Israël doit mettre fin à l'occupation illégale et respecter les résolutions des Nations Unies et le droit international. L'utilisation permanente du droit de veto au Conseil de sécurité par l'un des États membres encourage le Gouvernement d'Israël à agir dans l'impunité. L'Accord de La Mecque devrait aider le peuple palestinien à se redresser sous un Gouvernement d'unité nationale. Sa délégation prie instamment la communauté internationale de ne pas poser de conditions à la fourniture d'aide au peuple palestinien.

41. **M. Whitley** [Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA)] dit que l'avenir des Palestiniens dépendra surtout du fait que le Gouvernement d'unité nationale réussisse ou non à mettre fin au boycott de l'aide occidentale à l'Autorité palestinienne et à récupérer les fonds retenus par le Gouvernement d'Israël.

42. Il faudra des mois, voire des années, pour que le peuple palestinien se remette de la misère causée par les événements récents. Le chômage risque de se maintenir à des niveaux élevés, et les perspectives d'emploi en Israël sont sombres pour beaucoup, tandis que le secteur privé de la Cisjordanie et de Gaza aura besoin de temps pour se redresser. On peut donc s'attendre à ce que la dépendance de l'aide extérieure demeure forte dans un avenir prévisible, ce qui met en évidence le rôle vital permanent joué par les organisations humanitaires.

43. En grande partie du fait de la diversité des actions et politiques menées par Israël, les conditions de vie en Cisjordanie et dans la bande de Gaza diffèrent sensiblement. À Gaza, il s'agit d'un blocus aérien, maritime et terrestre quasi intégral qui provoque une asphyxie économique. Quant à la Cisjordanie, elle subit des contrôles renforcés des déplacements des Palestiniens à l'intérieur du territoire. À ce jour, le Gouvernement israélien n'a pas tenu sa promesse de limiter ces contrôles. En Cisjordanie, le réseau de barrières physiques entravant les déplacements des Palestiniens est assorti d'un système de permis de plus en plus rigoureux qui gêne le travail de l'Office. La division en trois du territoire par les Forces de défense israéliennes (FDI) est imposée de manière de plus en plus stricte au nom de la sécurité des Israéliens. La poursuite de la construction du mur de séparation et l'extension des colonies juives sont d'autres traits marquants de la vie en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Des dizaines de milliers de Palestiniens verront leurs moyens d'existence gravement menacés lorsque le mur sera terminé, car plus de 500 000 Palestiniens qui vivent sur la bande de terre d'un kilomètre de large à l'est du mur doivent le traverser tous les jours pour se rendre dans les fermes et sur les lieux de travail ou encore maintenir les liens familiaux. À ce jour, peu de points de passage sont ouverts ou fonctionnent, contrairement à ce qui était promis. Une grande partie de la population touchée est composée de réfugiés qui sont déjà parmi les plus pauvres de la communauté. Le

mur contraint un nombre croissant de personnes à vivre séparées de membres de leurs familles, notamment à Jérusalem et aux environs.

44. Compte tenu des contraintes économiques imposées à l'Autorité palestinienne, le chômage n'a pu qu'augmenter. Les jeunes hommes et femmes ayant fait des études sont parmi les plus pauvres. Plus de la moitié des foyers palestiniens vit actuellement en dessous du seuil de pauvreté officiel, et presque les trois quarts des réfugiés vivent maintenant dans la pauvreté.

45. Les opérations des FDI, notamment les vagues de perquisitions et d'arrestations, ont continué à s'intensifier en 2007. Les affrontements sont devenus beaucoup plus meurtriers que les années précédentes. En 2006, la Cisjordanie et Gaza ont enregistré trois fois plus de morts au cours des affrontements avec les FDI qu'en 2005. Le nombre de victimes ne tient pas compte des actes de violence commis entre Palestiniens, fait particulièrement inquiétant du dernier trimestre 2006 et des premières semaines de 2007.

46. Dans la Bande Gaza, le chômage est sensiblement plus élevé qu'en Cisjordanie, atteignant les 40 % en certains endroits. Plus de la moitié des personnes de moins de 25 ans est sans emploi. Il en résulte des tensions sociales exacerbées. On ne peut quasiment plus trouver un travail de jour en Israël, auparavant la source de revenus la plus importante pour la Bande Gaza, car aucun travailleur n'a été autorisé à entrer en Israël depuis le 12 mars 2006. À l'exception de quelques boutiques et fermes, le secteur privé est presque complètement paralysé. L'industrie de la pêche dont vivent 30 000 familles est en mauvaise situation à cause du blocus naval des Israéliens.

47. La survie des trois quarts de la population de Gaza dépend actuellement en totalité ou en partie de l'aide alimentaire des Nations Unies. La population est très vulnérable, et elle ne dispose souvent d'aucun autre moyen d'existence, ce qui est inquiétant au regard de la piètre réponse des donateurs au nouvel appel d'urgence lancé par le UNRWA : sur les 246 millions de dollars demandés, seuls 17 millions ont été promis à ce jour. Le manque de fonds a contraint l'Office à faire durer au maximum les rations alimentaires et interrompre l'assistance en espèces aux personnes nécessiteuses depuis décembre.

48. La crise qui touche le secteur de l'éducation à Gaza est un sujet de préoccupation sérieux pour

l'UNRWA. La division en factions rivales de la société palestinienne s'est aggravée brusquement l'année passée du fait des politiques menées par Israël et les occidentaux, atteignant même les enfants en âge scolaire. À Gaza, les élèves des classes élémentaires sont divisés en deux clans, celui du Fatah et celui du Hamas, menaçant de suivre l'exemple tristement connu de l'Irlande du Nord.

49. En conclusion, la violence entre factions et l'effondrement généralisé de l'ordre public à Gaza et en certains endroits de la Cisjordanie sont inquiétants. À Gaza, l'intensité de la violence a contraint à interrompre les programmes de l'UNRWA à plusieurs reprises. Le cessez-le-feu demeure fragile et il existe un risque sérieux d'une violence plus sanglante à moins d'une consolidation de la stabilité politique de la Palestine. L'absence d'engagement des gouvernements étrangers auprès du Gouvernement d'unité nationale palestinien conclu à La Mecque pourrait entraîner un nouvel effondrement. L'UNRWA espère ardemment qu'il sera possible d'éviter cela.

**Rapport du Président sur la Réunion asiatique des Nations Unies à l'appui des droits inaliénables du peuple palestinien, tenue à Kuala Lumpur les 15 et 16 décembre 2006, et du Forum de la société civile à l'appui du peuple palestinien, tenu sous les auspices de l'ONU, à Kuala Lumpur également, le 17 décembre 2006**

50. **Le Président** appelle l'attention du Comité sur les rapports relatifs à la Réunion asiatique des Nations à l'appui de droits inaliénables du peuple palestinien et au Forum de la société civile à l'appui du peuple palestinien tenu sous les auspices de l'ONU tenus à Kuala Lumpur en vue d'inciter les pays d'Asie et du Pacifique à aider le peuple palestinien à exercer ses droits inaliénables.

51. Les thèmes abordés à la Réunion asiatique comprenaient : la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, la réalisation d'une vision partagée de la paix entre Israéliens et Palestiniens, les efforts internationaux de préservation de la paix au Moyen-Orient et l'appui des pays d'Asie et du Pacifique aux droits inaliénables du peuple palestinien.

52. À la fin de la séance, les participants ont adopté la Déclaration de Kuala Lumpur qui souligne que l'occupation permanente du territoire palestinien

demeure la cause première du conflit. Ils ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la récente escalade des attaques militaires israéliennes dans la bande de Gaza, en particulier des événements tragiques qui se sont produits dans la ville de Beit Hanoun, et lancé un appel à la communauté internationale, notamment aux membres du Quatuor, pour qu'elle mette en place un mécanisme de surveillance par des tiers, crédible et efficace. Les participants ont condamné la poursuite de la construction du mur de séparation dans le territoire palestinien occupé et l'absence d'action pour stopper les activités de colonisation, malgré les appels répétés du Quatuor et de la communauté internationale la plus large. Ils ont exprimé leur frustration devant l'aggravation de la crise économique, sociale et humanitaire et l'isolement de la bande de Gaza et ont exhorté les bailleurs de fonds à donner avec générosité après l'appel d'urgence lancé par 12 organisations des Nations Unies et 14 ONG afin de redresser une situation humanitaire en pleine dégradation.

53. Les discussions du Forum de la société civile à l'appui du peuple palestinien ont été consacrées à des questions telles que les moyens par lesquels la société civile de la région pourrait contribuer à résoudre le conflit israélo-palestinien. Les participants ont demandé le renforcement du rôle central des Nations Unies en vue d'une solution pacifique du conflit. Les organisations participantes ont décidé de mettre en place un réseau de coordination asiatique sur la Palestine.

54. Conformément à la pratique établie, les rapports des deux réunions de Kuala Lumpur seront publiés en temps utile par la Division des droits des Palestiniens.

**Rapport du Président sur le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, tenu à Doha les 5 et 6 février 2007**

55. **Le Président**, présentant son rapport sur le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien tenu à Doha les 5 et 6 février 2007, dit que les déclarations d'ouverture ont été faites par les représentants du Qatar et de la Palestine, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques au nom du Secrétaire Général et lui-même au nom du Comité.

56. Au cours des sessions plénières qui ont suivi, des présentations ont été faites par 13 experts, parmi lesquels 4 Palestiniens et 3 Israéliens. Les invités ont procédé à une évaluation de l'urgence



socioéconomique et humanitaire dans le territoire palestinien occupé, de la réponse internationale aux besoins du peuple palestinien et des efforts en vue de créer les conditions d'un redressement économique de la Palestine.

57. Les participants ont entendu des rapports de première main sur la situation économique et humanitaire actuelle dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et sur les conséquences dramatiques de l'occupation sur la vie quotidienne des Palestiniens. Ils ont convenu que les besoins humanitaires du peuple palestinien ne devaient pas être otages de contraintes politiques et appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour aider les Palestiniens dans le besoin. Il a été rappelé qu'Israël devait restituer les recettes fiscales palestiniennes qu'il retient et reprendre le versement régulier des taxes sans plus attendre.

58. Les participants ont également souligné l'importance capitale de l'aide des donateurs internationaux au fonctionnement des institutions palestiniennes en cette période de crise. Le Comité a renouvelé son appel aux donateurs internationaux pour qu'ils poursuivent leurs programmes d'assistance et trouvent des idées novatrices pour redresser la situation humanitaire qui se dégrade à grande vitesse. Si les participants ont reconnu les efforts déployés par l'Union européenne pour mettre en place un mécanisme international temporaire, il faut bien admettre que son efficacité n'est pas à la hauteur des programmes mis en place avant les élections palestiniennes de janvier 2006. Toutefois les participants ont répété que l'aide d'urgence seule ne permettra pas un développement durable du peuple palestinien. La restriction des déplacements est l'obstacle majeur à l'amélioration de la situation humanitaire et à tout redressement économique sur le long terme. Cette restriction entrave également les efforts des organisations internationales qui œuvrent sur le terrain pour fournir l'aide d'urgence. L'Accord réglant les déplacements et le passage signé le 15 novembre 2005 devrait donc être mis en œuvre.

59. Des discussions ont également eu lieu sur les efforts énergiques déployés par différents organismes des Nations Unies pour aider le peuple palestinien dans le besoin. Toutefois, les capacités de ces organisations sont limitées et ne peuvent pas se substituer aux institutions palestiniennes. Avant tout, le Séminaire a rappelé aux participants que sans solution politique à la

question de Palestine, tous ces efforts précieux n'aboutiront pas à un redressement social et économique conséquent. Le développement économique et social durable ne se réalisera que dans un État palestinien viable créé sur la base des frontières de 1967.

60. Conformément à la pratique établie, le rapport du Séminaire sera publié en temps utile par la Division des droits palestiniens et diffusé lors des prochaines sessions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

**Réunion internationale d'appui à la paix israélo-palestinienne, tenue sous les auspices de l'ONU au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome, les 22 et 23 mars 2007**

61. **Le Président** appelle l'attention sur le document de travail no. 1 qui établit le programme provisoire de la réunion qui doit se tenir à Rome. L'objectif est de soutenir et de promouvoir les efforts internationaux visant à réaliser la paix au Moyen-Orient, focaliser l'attention de la communauté internationale sur la question de la Palestine et insister sur l'urgence d'une résolution du conflit israélo-palestinien.

62. **M. Mantovani** (Observateur de l'Italie) dit que la réunion de Rome insistera sur l'importance capitale de relancer le processus de paix au Moyen-Orient et de parvenir à une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens. La persistance du conflit israélo-arabe, notamment celui-ci, constitue une menace pour la paix et la stabilité internationales et représente désormais un symbole majeur de la scission entre le monde occidental et le monde musulman. Il est urgent de parvenir à un règlement négocié, global, juste et durable du conflit israélo-arabe conforme au mandat de la Conférence de Madrid de 1991 et à ses principes, parmi lesquels la terre contre la paix, et fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les « paramètres Clinton » de 2000 sur un statut final, l'Initiative de paix arabe de 2002 et la feuille de route.

63. Son gouvernement rappelle le rôle fondamental des parties, des pays arabes et du Quatuor et souligne la nécessité d'avancer rapidement vers un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël. L'Italie se félicite de l'engagement pris lors de la Conférence euroméditerranéenne de novembre 2006 à

Tampere de promouvoir une culture du dialogue. Dans cet esprit, son Gouvernement est convaincu que la réunion de Rome sera une contribution importante à la paix au Moyen-Orient.

64. *Le document de travail n° 1 est adopté.*

#### **Accréditation des organisations de la société civile auprès du Comité (document de travail n° 2)**

65. **Le Président** appelle l'attention sur le document de travail n° 2 qui contient les demandes d'accréditation de trois ONG auprès du Comité – « Women for Palestine », « the Order of the Saint John of Jerusalem » et « Palestine Freedom Project ». Selon l'usage, le Bureau a examiné les demandes avec l'aide de la Division des droits palestiniens et conclu qu'elles émanaient d'organisations sans but lucratif reconnues répondant aux critères d'accréditation. Dès lors le Bureau recommande que les organisations concernées soient accréditées.

66. *Le document de travail n° 2 est adopté.*

#### **Questions diverses**

67. **M. Hamidon Ali** (Malaisie) dit que la question posée par la Palestine sur l'augmentation du nombre de membres du Comité appelle un débat approfondi. Il aimerait savoir quels ont été les efforts déployés par le Bureau pour parvenir à cet élargissement.

68. **Le Président** dit qu'au cours des 2 à 3 années écoulées, le Comité a contacté des États membres à tous les niveaux et dans toutes les régions pour renforcer la composition du Comité. À ce jour il n'a reçu aucune marque d'intérêt ou candidature à participer au Comité. Toutefois il observe que bien des États membres qui avaient hésité à s'impliquer dans les travaux du Comité par le passé ont assisté à des manifestations organisées récemment par ce dernier. Bien que plusieurs États membres de certaines régions préfèrent demeurer observateurs, le Comité poursuivra ses efforts pour résoudre la question capitale de l'augmentation de ses membres.

*La séance est levée à 18 heures.*